
Programme de Formation

S'engager dans une démarche d'autodétermination au sein de son établissement, sa structure

L'autodétermination concerne la capacité et la possibilité d'exercer du contrôle sur sa propre vie, de choisir et de décider pour soi, sans influence exagérée. La notion d'autodétermination va de pair avec la promotion de la qualité de vie, de l'épanouissement des personnes concernées, et d'une société plus juste et inclusive.

Pour que l'autodétermination s'ancre dans les pratiques au quotidien et change vraiment la vie des personnes en situation de handicap, elle doit être l'affaire de tous, personnes accompagnées, professionnels de l'intervention médico-sociale et équipes de direction.

Cette formation permet aux professionnels et aux personnes accompagnées d'explorer la notion et de progresser ensemble dans la culture de l'autodétermination. Elle soutient la réflexion face aux obstacles rencontrés et fait émerger les leviers à activer par la personne et l'organisation.

Organisation

Durée : 21 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Professionnels du secteur médico-social, et personnes accompagnées.



Objectifs pédagogiques

- Situer le concept d'autodétermination dans l'évolution du secteur médico-social.
- Repérer les freins et leviers à l'autodétermination.
- Identifier les pratiques et postures professionnelles favorisant l'autodétermination des personnes accompagnées.
- Définir des axes de progression individuels et collectifs.



Description

La formation alterne des temps pour les professionnels, des temps pour les personnes accompagnées et des temps d'ateliers mixtes pour initier une culture partagée de l'autodétermination et envisager les premiers pas vers le changement. Les supports sont adaptés au public.

Les contenus sont les mêmes pour les personnes accompagnées et les professionnels, seule change la manière de les aborder.

L'autodétermination : Pourquoi ? Comment ?

- L'autodétermination pour tous : de quoi parle-t-on ?
- Autodétermination et participation sociale
- Le modèle fonctionnel de l'autodétermination et ses quatre composantes : être autonome, se connaître, être capable, s'organiser
- Le rôle des facteurs personnels et le rôle de l'environnement
- Les soutiens à l'autodétermination, la pair-aidance

L'autodétermination : engager la mise en oeuvre

- Mieux se connaître pour s'engager dans l'autodétermination

- Repérer les premiers signes d'autodétermination chez soi ou chez autrui
- Repérer ce qui peut faciliter, freiner ou empêcher l'autodétermination, au niveau individuel ou collectif
- Penser sa place et celle de l'autre autrement pour favoriser l'autodétermination
- L'expérimentation et la prise de risque calculée : une nécessité pour s'autodéterminer
- Atteindre ses objectifs personnels grâce à l'autodétermination : les premiers pas



Prérequis

Aucun



Informations sur l'accessibilité

Pour tout échange ou demande de mise en confort, vous pouvez contacter notre référent handicap à l'adresse : apf.formation@apf.asso.fr



Modalités pédagogiques

La méthode pédagogique interactive s'appuie sur des apports de connaissances adaptés au public, des ateliers pratiques sous forme de jeux de rôle ou de mise en situation, des échanges.



Moyens et supports pédagogiques

Le format pédagogique, les outils, les supports et les livrables sont adaptés au public-cible et aux objectifs souhaités.

La méthode est active et participative, par la mise en lien du vécu des personnes concernées avec les apports théoriques, par des ateliers de mises en situation.



Modalités d'évaluation et de suivi

Les modalités d'évaluation et de suivi seront échangées en amont de la formation avec le commanditaire et seront adaptées au public cible.

Avant la formation : Les participants seront invités à renseigner un questionnaire afin d'évaluer leur niveau de connaissances des objectifs de la formation.

Pendant la formation : Plusieurs évaluations seront réalisées afin de mesurer la progression de chaque participant.

A l'issue de la formation : Un questionnaire sera communiqué aux participants afin d'évaluer l'atteinte des objectifs de la formation ainsi que leur niveau de satisfaction. Un questionnaire leur sera envoyé à 1.5 mois afin de mesurer la mise en pratique de la formation et les acquis en situation de travail.



Profil des formateurs

Formatrice et formateur de la communauté de pratiques Autodétermination APF Formation